La chambre de commerce considère comme un devoir de signaler aux pouvoirs publics un fait qui peut s'appliquer à tous les articles que la France tire du Brésil, qui crée un précédent absolument en dehors de tous les usages internationaux et peut porter un préjudice considérable à toutes les maisons qui font commerce avec ce pays.

La chambre de commerce croit savoir qu'à Londres et à New-York également, cette mesure a vivement impressionné le monde des affaires ; que des protestations vigoureuses sont faites, et elle insiste auprès des ministres pour que des observations soient présentées à ce sujet dans le plus bref délai par le gouvernement français à celui du Brésil.

M. Spuller a reçu la visite de M. Sibille, député de Nantes, qui est venu lui demander s'il avait des informations sur les mesures qu'auraient prises certaines provinces du Brésil sur la fabrication du caoutchouc. Le ministre des affaires étrangères a immédiatement télégraphié à notre agent à Rio-Janeiro pour qu'il recueillit des renseignements à ce sujet et les lui transmit le plus tôt possible.

Mouvement administratif

On lit dans la *Liberté :*

« Un mouvement administratif, dont la vacance de la préfecture du Nord sera le point de départ, aura lieu dans la première quinzaine de janvier.

» Il comportera principalement des mutations de poste. »

Nouvelle pluie de décorations

Paris, 26 décembre. — Les décorations des ministères de la justice, de la marine et de la guerre seront soumises au conseil de samedi.

L'abdication du roi de Grèce

Paris, 26 décembre. — La légation de Grèce dément dans le *Gaulois*, que le roi de Grèce ait l'intention d'abdiquer.

Le service de statistique

Paris, 26 décembre. — On se préoccupe au ministère de l'agriculture de réorganiser le service de statistique.

Ce service est, en effet, appelé à jouer un rôle important dans les négociations pour le renouvellement des traités de commerce.

Incendie à la gare d'Orléans

Paris, 26 décembre. — Un incendie a éclaté dans la soirée, dans l'atelier de traction à la gare d'Orléans.

Il a détruit l'atelier tout entier et les wagons qu'il renfermait.

Les dégâts sont considérables.

Mme de Bonnemain

Paris, 26 décembre. — Mme de Bonnemain a quitté Paris, retournant à Jersey.

Elle était venue à Paris pour assister aux obsèques d'une de ses tantes, qui lui laisse une part d'héritage assez considérable. Cette tante était Mme Thiefaine-Desuneaux, veuve d'un notaire de Paris; elle est décédée, il y a quelques jours, à l'âge de soixante-quinze ans, en son domicile, 9, boulevard de la Madeleine.

Tentative d'assassinat dans une maison centrale

Nîmes, 26 décembre. — Une tentative d'assassinat a eu lieu avant-hier soir à la maison centrale; un détenu d'origine allemande a frappé violemment un gardien avec un instrument pointu.

L'état du gardien est désespéré.

Départ du prince Waldemar

Gênes, 26 décembre. — Le prince Waldemar est parti ce matin à bord du *Saint-Thomas*.

Un vapeur perdu

Londres, 26 décembre. — Le vapeur anglais *Winsloe*, allant de Rotterdam à Londres, a sombré. Une partie de l'équipage a pu se sauver.

Deux accidents de chemin de fer

Londres, 26 décembre. — *Une rencontre entre* un train de passagers et un train de marchandises a eu lieu hier entre Wigan et Warrington. Quelques wagons du train de marchandises ont déraillé. Les passagers ont été très effrayés, mais n'ont eu aucun mal. Il a fallu un travail de plusieurs heures pour déblayer la voie.

On signale aussi le déraillement d'un train entre Marthoe et Braunton. Une jeune fille a été assez grièvement blessée.

Désordres au Brésil

New-York, 26 décembre. — Des avis particuliers de Montevideo, reçus par la voie de Galveston, confirment les désordres récents du Brésil; ils ajoutent que la situation du gouvernement est critique.

La guerre au printemps

Sous ce titre, l'*Autorité* rapporte le fait suivant raconté ces derniers jours, à Berlin, dans les salons de la baronne de Wœrther par un colonel d'état-major qui a accompagné Guillaume II en Italie. C'était à la grande revue de l'armée italienne.

« Le défilé commença. A la vue des faux mouvements de la cavalerie, S. M. fronça le sourcil et fit un geste de mécontentement, sans proférer une parole.

» Un général italien, qui ne quittait pas l'empereur du regard, s'en aperçut et communiqua son impression à son souverain, qui se trouvait à quelque distance en arrière.

» Humbert Ier s'approcha de Guillaume II, et lui dit avec un amer sourire :

» — Votre majesté trouve que ma cavalerie laisse quelque peu à désirer?

» — Dici au printemps de 1890, avec quelques bonnes manœuvres, elle pourra rivaliser avec la cavalerie prussienne.

» — Je vous promets, sire, qu'elle sera prête, répondit le roi d'Italie, qui devint méditatif. »

Grand incendie à Londres

Londres, 26 décembre. — Hier soir, à huit heures et demie, un grand incendie a éclaté dans la Cité Chesternouse square.

Le feu a pris dans un bâtiment de six étages qui a été entièrement consumé. On a eu beaucoup de peine à préserver les maisons voisines.

Les pertes sont considérables, car des marchandises d'un grand prix se trouvaient dans la maison incendiée.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 26 déc.—Hauteur barométrique : 773.—Température :
A 7 heures du matin 0 degré audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 0 degré audessus de zéro.
A 5 » » 3 degrés audessus de zéro.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et centenveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

NOUVELLES MILITAIRES

Voici le texte exact de la circulaire que le ministre de la guerre a adressée, aux généraux commandant les corps d'armée, au sujet des hommes à la disposition de l'autorité militaire, aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale :

Par une circulaire en date du 19 décembre 1889, le ministre de la guerre informe les généraux commandant les corps d'armée qu'ils recevront très prochainement des instructions déterminant les obligations des différentes catégories de réserve par suite de l'application de la loi du 15 juillet 1889, ainsi que les convocations auxquelles les hommes de ces réserves (réserve de l'armée active, armée territoriale, sa réserve, etc.,) seront astreints, à l'avenir.

Il leur fait connaître par cette circulaire dans quelles conditions les appels, en 1890, s'effectueront, savoir :

Une seule classe de réservistes, celle de 1881, sera convoquée.

Les appels seront réglés ainsi qu'il suit :

Cavalerie, en deux séries, — 1re série, du 17 mars au 13 avril. — 2e série, du 14 avril au 11 mai.

Des affiches seront apposées en temps utile.

Les réservistes de cette classe (1881), appartenant au train des équipages, aux sections des secrétaires d'état-major, d'ouvriers d'administration et d'infirmiers, ainsi que ceux des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, continueront à être convoqués, pendant tout le cours de l'année, suivant les besoins du service, par ordre d'appel individuel.

Les hommes à la disposition de la classe 1887, article 17 seulement, seront convoqués, également par ordre d'appel individuel, en une seule série, du 8 avril au 26 mai.

Il n'y aura pas, en 1890, de convocation de l'armée territoriale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La hausse des charbons. — Nous trouvons, dans un journal bruxellois, *La Gazette*, l'information suivante :

« ROUBAIX.— La hausse considérable du charbon et son extrême rareté vont, si cela continue, être la cause de l'arrêt de plusieurs usines de notre ville, écrit-on à la *Gazette*.

« Le nombre de pauvres gens qui viennent « triller » les cendres des fabriques espérant trouver un peu de charbon, est incalculable. Dans des endroits populeux des scènes assez typiques ont lieu. Des marchands de charbon passant avec leur voiture se sont vus forcés de laisser prendre leur marchandise par les femmes ameutées.

» Les négociants en charbon n'ont plus maintenant leur grande porte ouverte; il faut, pour se procurer du combustible, faire sa demande à la porte et attendre que l'on vous serve au dehors. »

Informations prises, nous pouvons rassurer nos concitoyens.

Il est certain que les charbons ont, par suite des grèves minières, subi une augmentation sensible, mais de là, à la note alarmante de *la Gazette*, il y a un monde.

D'abord le charbon n'a jamais manqué. Les charbons de ménage sont assez rares, surtout le charbon de bois, mais les charbons de machines sont en quantité suffisante pour ne pas entraver les travaux dans les usines.

Quant aux scènes auxquelles fait allusion *la Gazette*, elles n'ont existé que dans l'imagination de son correspondant.

Aujourd'hui comme hier, on voit toujours de pauvres gens, des femmes et des enfants *triller les cendres des fabriques* et suivre les voitures de charbon dans l'espoir de ramasser les morceaux qui peuvent en tomber, mais jamais voitures n'ont été pillées.

Si nous ajoutons que les négociants en charbons, n'ont jamais fermé leurs portes que la nuit, et en dehors des heures de travail, on avouera que la note de *La Gazette* est *tant soit peu* pessimiste.

La fête de Noël. — La grand'messe du jour a été chantée partout par les sociétés chorales des paroisses qui s'y sont fait entendre dans d'excellentes conditions.

A Saint-Martin, M. Broquet a dirigé, avec beaucoup de talent et d'entrain, l'exécution d'une messe inédite de Desailly avec accompagnement de quatuor à cordes. Voix et instruments ont parfaitement rendu le caratère religieux de cette œuvre.

A Notre-Dame, la Chorale sous l'habile direction de son chef M. Jules Lefebvre, a interprété, avec art, la messe de Hoemelle, organiste de St-Thomas d'Aquin.

A l'Offertoire, M. Henri Desbonnets a très bien chanté un Noël nouveau de Ch. Roche, motet d'une belle facture. Sa voix de baryton chaude et sympathique en a bien rendu toutes les beautés.

Après l'élévation, MM. H. Desbonnets et Delestraint ont dit un *Benedictus* de Gounod qui a produit le meilleur effet.

Sainte-Elisabeth, le Saint-Sépulcre, le Sacré-Cœur, Saint-Joseph et le Très-Saint-Rédempteur ont eu aussi leurs chants solennels exécutés avec entrain et beaucoup d'ensemble.

N'oublions pas de mentionner les organistes qui tous se sont distingués dans l'accompagnement des chants et dans l'exécution de belles variations sur les Noëls populaires.

Partout la foule était énorme ; pas une place vide dans toutes les églises et parmi l'assistance, beaucoup de personnes qui sont restées debout faute de siège.

La *Cœcilia* s'est fait entendre au Sacré-Cœur à la messe de midi. Son exécution a été, en tous points, digne de la réputation que s'est faite cette vaillante société. M. Paul Fournier, son chef, a fait preuve, dans sa direction, d'un goût artistique profond.

Les vêpres solennelles ont encore attiré dans toutes les paroisses une affluence extraordinaire de fidèles qui ont écouté avec recueillement les prédicateurs leur expliquer les enseignements contenus dans le mystère du jour. Le salut, avec sa gracieuse prose *Adeste fideles*, et la bénédiction du T. S. Sacrement ont terminé les offices de cette belle journée qui rappelle de si émouvants souvenirs.

P. B.

Les justices-de-paix. — M. Labussière vient de présenter un projet de réforme sur les justices-de-paix.

On sait que depuis fort longtemps il est question d'élargir, dans de notables proportions, les attributions de nos juges de paix. C'est encore le meilleur et le plus sûr moyen pour épargner les frais aux plaideurs et prévenir de funestes contestations.

Les juges de paix vivent actuellement sous le régime d'une loi de 1838 qui limite ainsi leur compétence normale : jugement sans appel jusqu'à 100 fr.; jugement en premier ressort jusqu'à 200 francs.

Le projet de M. Labussière élève ce taux : à 300 francs dans le premier cas et à 1,500 fr. dans le second.

Jusque-là, la loi de 1838 n'est pas abrogée ; elle est seulement modifiée car la compétence du juge de paix reste soumise aux mêmes conditions. Il ne connaît que des actions mobilières et personnelles, c'est-à-dire des contestations sur un droit de créance dégagé de toute question de propriété, de droit réel ou de contrats spéciaux.

M. Labussière va plus loin. Il voudrait que le juge de paix connût, dans une plus large mesure, des actions relatives au paiement des loyers et des baux, aux indemnités pour dommages aux récoltes, aux contestations entre maîtres et gens de service, aux baux à cheptel, en un mot de toutes les actions purement rurales.

A ces actions, ajoutons encore les affaires commerciales inférieures à 300 francs.

Une adjudication pour les travaux de construction d'un tronçon d'aqueduc boulevard d'Armentières aura lieu le mardi 7 janvier. Le devis s'élève à 3.600 francs.

Les cartes de visite et les postes. — M. le receveur des postes nous communique la note suivante :

« Les cartes de visite doivent être déposées au guichet de la poste. Sans cette précaution, les lettres seraient fort retardées durant la période du nouvel an. »

Les récompenses de la fondation Boucher de Crèvecœur de Perthes seront distribuées, dans une salle de la mairie, dimanche, 29 décembre, à onze heures et demie du matin.

Pour les prêtres privés de leur traitement. — Un de nos concitoyens, M. Lecocq-Wyes, nous prie de dire qu'il n'enverra pas de cartes de visite à l'occasion de la nouvelle année. Il nous fait parvenir le prix de ces cartes, soit trois francs, pour être remis aux prêtres privés de leur traitement.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient imiter cet exemple peuvent nous adresser leur offrande pour les prêtres frappés par le gouvernement.

Encore la Sainte-Cécile. — Le *Choral excentrique* donnera dimanche prochain son banquet de Sainte-Cécile suivi de bal souscrit. Les membres qui, par oubli, n'auraient pas reçu leur convocation sont priés de se présenter dimanche 29 décembre à 9 heures du matin au local de la société, rue du Grand Chemin, 118.

En tombant d'un escalier. — Une ménagère, Mme Dubois, demeurant rue Vaucanson, montait dernièrement son escalier, lorsqu'un étourdissement subit la fit trébucher, et elle tomba à la renverse d'une hauteur de deux mètres.

Dans sa chûte, Mme Dubois se fractura le coude. Elle a du être admise à l'hôpital.

Cette pauvre femme est âgée de soixante-sept ans.

Une petite fille renversée par un cheval. — Jeudi, vers midi, la petite Clémence Dubus, âgée de six ans et demi, passait rue de Mouveaux, portant le dîner de son père à la fabrique où ce dernier est employé. Elle marchait sur la chaussée, et ne vit pas arriver une voiture dont le cheval était emballé.

La pauvre enfant fut renversée et piétinée par le cheval.

On s'empressa autour d'elle et on la conduisit à la pharmacie de M. Tailliez où un docteur, qui se trouvait de passage dans le quartier, vint lui donner ses soins.

La fillette a reçu une blessure assez sérieuse à la jambe, mais le médecin n'a pourtant constaté aucune fracture.

La petite blessée a été reconduite chez ses parents, cour Sion, n° 6.

Une arrestation pour vol. — Il y a environ six semaines, un batelier arrivant au pont Morel, rue de Tourcoing, pour y décharger du charbon, lorsqu'il s'aperçut qu'une somme de quatre-vingts francs, laissée sur un meuble de sa cabine, avait disparue.

Il porta plainte aussitôt à M. le Commissaire de police qui ouvrit une enquête.

Dans la soirée de jeudi, les agents de police de sûreté ont arrêté Adolphe M... rue de Beaurewaert inculpé de ce vol. Adolphe M... a été transféré à Lille.

Flers. — Parmi les récompenses décernées, dimanche, par la Société des Agriculteurs du Nord, se trouvent les suivantes :

« *Enseignement agricole.* — Objet d'art à M. J. Ladrière, instituteur à Flers, un volume de 15 francs à M. Abel Collet, élève de M. Ladrière. »

AVIS. — La librairie ALFRED REBOUX, *rue Neuve, 17, Roubaix*, se charge de la distribution, à domicile, des circulaires, tarifs, prospectus, lettres de faire-part, etc. Cette organisation nouvelle assurera aux clients de la maison un service bien fait et une grande économie.

Aux Parents prévoyants

Voulez-vous préparer l'avenir de vos enfants? Achetez le *Dictionnaire des Professions*, guide pour le choix d'un état, indiquant les conditions de temps et d'argent pour parvenir à chaque profession, les études à suivre, les programmes des écoles spéciales, les examens à subir, les aptitudes et les facultés nécessaires pour réussir, les moyens d'établissement, les chances d'avancement et de succès, les devoirs; rédigé sous la direction de M. Edouard CHARTON, membre de l'Institut; édition publiée avec le concours de MM. Paul LAFFITTE et Jules CHARTON. 1 vol. in-8. Broché, 10 fr. Librairie du *Journal de Roubaix*.

Maison G. Broer et Cie. — Voir l'annonce à la 4e page. 20819—42320

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : 1 fr. **50.**

Voici les visites qui arrivent, faites nettoyer vos rideaux par la **Grande teinturerie Sonneville** qui vous les remettra entièrement à neuf. 11, rue du Vieil-Abreuvoir.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

10 mois sans repos !

Saint-Jean-de-Daye (Manche), le 27 août 1889. — Ma femme a souffert pendant 10 mois sans reposer, elle ne faisait que pleurer jour et nuit; une seule boîte de **Pilules Suisses** à 1 fr. 50 a suffi pour la guérir complètement. Je vous autorise à publier sa guérison. (Sig. lég.) P. LEPETIT.

20987d

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée ne s'étant pas trouvée en nombre vendredi dernier, le Conseil s'est de nouveau réuni hier soir jeudi, pour continuer l'expédition des affaires à l'ordre du jour de la session ordinaire de novembre. Vingt-deux membres étaient présents à la séance.

M. Glorieux, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des précédentes réunions. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Aux termes de la loi, la révision des listes électorales a lieu en janvier par les soins d'une commission qui se compose du Maire, de M. Sasselange, délégué du Préfet et d'un délégué du conseil municipal à désigner.

CASERNE DES POMPIERS

Le décret d'utilité publique pour la construction de la caserne des pompiers a été rendu le 12 courant. La ville est donc autorisée à acquérir le terrain nécessaire et les travaux seront probablement mis en adjudication.

CHEMINS VICINAUX

M. le Maire donne communication du budget des chemins vicinaux pour 1890. Ce budget est voté sans discussion.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

L'administration a communiqué au Directeur des Postes les doléances présentées par un conseiller municipal, à propos du service téléphonique. Ces réclamations ont été transmises à l'autorité supérieure.

CAISSE DE RETRAITE

La Commission des finances aura à examiner une demande de liquidation de pension de retraite déposée par M. Flipo,

SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil municipal ratifie les baux passés pour le dépôt du matériel d'incendie pour la caserne actuelle et pour l'écurie des chevaux servant au service d'incendie.

Le renouvellement des polices d'assurance est également adopté.

HOSPICES

L'administration des hospices a demandé l'autorisation de plaider contre M. Masquilier à propos de conventions passées relativement à des ouvertures de rues au quartier du Virolois.

HÔTEL-DE-VILLE

Un crédit de 4,000 f. est ouvert au budget additionnel pour allocation à M. Leroux chargé des plans et devis pour l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville.

GRANDS TRAVAUX

La Commission départementale des bâtiments civils a approuvé les plans qui lui ont été soumis avec deux modifications : une place à l'entrée de la Rue Neuve-de-Roubaix prolongée afin de dégager les abords du Conditionnement; l'autre a trait au dégagement qui résultera de la démolition de l'ancienne mairie. Renvoyé à la Commission des grands travaux.

PONT VIADUC DE LA RUE NEUVE-DE-ROUBAIX

Un dossier a été remis par la Compagnie pour le projet de construction d'un pont viaduc.

Renvoyé aux Commissions de la voirie et des finances.

RÉCEPTIONS DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES

Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de la fourniture de bornes-fontaines, ainsi que de divers travaux de voirie et autorise l'administration à payer les soldes dûs aux entrepreneurs.

BUDGET DES HOSPICES

Sur les conclusions de M. Paris, rapporteur de la Commission des finances, le budget des hospices est approuvé.

BUDGET DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Le même rapporteur rend compte de l'examen fait par la commission des finances du budget du Bureau de bienfaisance. Ce budget est également approuvé sans observation.

BUDGET COMMUNAL DE 1890

Le projet de budget pour 1890 a été étudié par la Commission des finances dont M. P. Dessauvages présente le rapport.

La Commission approuve les prévisions ainsi arrêtées :

Recettes...	4,017,469 fr. 45
Dépenses...	3,859,899 fr. 83
Excédent ...	157,569 fr. 83

Elle a apporté quelques modifications au chapitre des dépenses. Elle a augmenté de 400 francs le traitement de M. Montagne, de 100 francs la subvention à l'*Orphéon des Travailleurs*, en écartant la demande de l'*Harmonie Tourquennoise*, etc.

Le Conseil passe immédiatement à la discussion des articles.

A propos du produit de la vente des boues, M. Dron fait remarquer que le service de l'ébouage coûte 49,000 francs et qu'il ne rapporte que 6,000 francs. L'administration promet de se préoccuper de la question.

Le Conseil vote, sans discussion, le budget des recettes arrêté à 4.017.469 fr. 25.

Les articles du chapitre des dépenses sont successivement ensuite passées en revue.

Diverses observations sont ensuite présentées. A l'article « Musée », M. Dron demande que le Musée reste ouvert le dimanche jusqu'à 4 heures. La question sera étudiée.

En ce qui concerne l'indemnité accordée aux prud'hommes ouvriers, M. Honoré Dumortier propose de la porter à 300 fr. par an. La Commission a prévu une augmentation de 50 fr. c'est-à-dire une indemnité annuelle de 200 fr. — C'est ce taux qui est adopté.

M. Quey estime que les frais de régie du bureau du Conditionnement (109.470 fr.), sont bien élevés eu égard au produit de cet établissement (263.000 fr.) et il attire sur ce fait l'attention de la Commission de surveillance.

M. Delavaivre désire qu'on donne de la publicité au service médical de nuit qui est appelé à rendre de grands services et n'est pas suffisamment connu.

On a vu que la Commission des Finances avait inscrit une augmentation de traitement en faveur de M. Montagne, directeur de l'Académie de musique. — M. Glorieux demande que l'article soit réservé. Quelques observations sont échangées à ce propos, entre MM. Glorieux et Tack, puis M. le Maire, tout en reconnaissant que l'augmentation est légitimement due, propose de voter le traitement et de renvoyer la question à l'examen des commissions compétentes, ce qui est adopté.

Enfin, par suite d'une émission et d'une erreur d'addition, le total des dépenses est arrêté à la somme de 3,859,899,42, ce qui laisse un excédent en recettes de 157,569,83.

BATIMENTS MUNICIPAUX

Un crédit est ouvert aux chapitres additionnels pour le traitement d'un dessinateur employé au service des bâtiments municipaux.

PASSAGE À NIVEAU DE LA TOSSÉE

M. le Maire donne communication de différentes pièces relatives à la demande d'élévation, à la première classe du passage à niveau de la Tossée.

INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE

Dans la séance précédente, M. Tack avait déposé un vœu tendant à allouer des indemnités de résidence aux professeurs du Lycée. Ce vœu est renvoyé à l'étude des commissions réunies des finances et de l'instruction publique.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Masure donne lecture d'un vœu de M. Muller relatif au service téléphonique.

Ce vœu tend à l'installation d'un bureau central entre les deux villes et à la création de deux emplois d'inspecteurs.

Le Conseil municipal charge de l'examen de cette question du service téléphonique une commission spéciale composée de MM. Muller, Quey, Glorieux, Salembier, Masure, Tack et Desmettre.

— Un autre vœu relatif à des travaux de voirie est ensuite déposé, puis le Conseil désigne M. Paris pour faire partie de la commission de revision des listes électorales, et enfin, à 11 h. 1/2, M. le Maire lève la séance et déclare la session close.

L' « Harmonie Tourquennoise. » — On s'était rendu en foule, le jour de Noël à la messe de 11 h. 1/2, au Sacré-Cœur, pour entendre cette excellente société, que M. Mager dirige avec tant de zèle et de dévouement. L'exécution des trois morceaux a été de tous points remarquable. Le soir, grand banquet au café Mors, présidé par M. Alfred Dupont; une véritable fête de famille. Il n'existe dans aucune société, d'accord plus parfait que dans l'*Harmonie Tourquennoise*.

Un monomane. — Nous racontions dernièrement, qu'un nommé Gustave Blanquart avait volé deux fois le paletot de son beau-père, et qu'il l'avait successivement engagé à Tourcoing pour 11 f. et à Roubaix pour 8 fr. Sa sœur, par trop bonne, avait arrangé l'affaire, le singulier personnage ayant promis de s'amender. Mais cette bonne résolution n'aura guère duré, car dimanche, Gustave s'introduisait par escalade chez son frère, rue Fin-de-la-Guerre, fouillait tous les meubles, et finissait par s'emparer d'une tire-lire contenant une dizaine de francs. Il est activement recherché par la police.

Entre marchands de frites! — Ils ne sont pourtant pas voisins, mais ils s'en veulent à mort. L'un, V..., s'installe dans les parages de la rue de Wattrelos; l'autre, P..., dresse sa tente à la Croix-Rouge. Dimanche, cependant, les deux ennemis se trouvent nez à nez, rue des Piats. Les mots : « *Lâche, fainéant, vaurien*, sortent ensemble des deux bouches. De plus P... lance à son adversaire l'épithète d'*expulsé!* On en vint aux mains; on se pousse; on se bouscule; et, en un clin d'œil, 150 curieux *forment le cercle*. Mais les gendarmes sont là, tout près; ils accourent, dressent procès-verbal pour rixe aux deux champions; un autre procès à P... pour ivresse; font *circuler* les curieux et chacun regagne sa friture.

Condamnation. — Le sieur Sœnen, dont nous avons annoncé l'arrestation la semaine dernière, pour outrages et rebellion, a été condamné à un mois.

La fraude. — Victorine Tiberghien, âgée de 26 ans, demeurant rue Delhaye, ne paraît guère exercer d'autre profession que la fraude : au mois de novembre, et encore il y a quelques jours, les douaniers trouvaient chaque fois sur elle deux hecto de tabac *à priser*, un litre de pétrole, trois boîtes d'allumettes ; et ils s'étaient contentés de la *déposséder*. Mais jeudi, à 5 heures du matin, ils la rencontrent encore dans les mêmes conditions au sentier du Petit-Bois, à la Marlière ; l'indulgence n'était plus possible ; la fille a été arrêtée et conduite l'après-midi à Lille. La valeur totale des objets qu'elle transportait, n'était guère que de 3 francs.

Un grand concours de chiens ratiers, organisé par l'*International Club*, aura lieu à l'Hôtel de Flandre, place Charles Roussel, le dimanche 29 décembre, à une heure très précise. Ce concours comprend 172 francs de prix en trois catégories :

1re catégorie, chiens de 1 à 7 kilos : 1er prix, 25 francs ; 2e, id. 15 fr.; 3e, id. 10 fr.; 4e, id. 5 fr.

2e catégorie, chiens de 7 à 11 kilos : 1er prix, 25 fr. ; 2e, id. 15 fr.; 3e, id. 10 fr.; 4e, id. 7 fr.; 5e, id. 5 fr.

3e catégorie, chiens de 11 à 15 kilos : 1er prix, 25 francs ; 2e, id. 15 fr.; 3e, id. 10 fr.; 4e, id. 5 fr.

La mise est de 3 francs pour les sociétaires, de 4 francs pour les membres honoraires et de 5 fr. pour les étrangers, entrée comprise.

Jeux : 1° Deux rats cachés sous deux pots à fleurs; 2° Les barrières, jeux d'obstacles (deux rats). Mise 3 fr., (rats en plus), pour chaque série à répartir proportionnellement entre les trois premiers.

Les engagements seront reçus jusqu'à dimanche à midi. Prix d'entrée 1 franc pour toutes personnes étrangères au Club. Entrée libre aux sociétaires et membres honoraires munis de leur carte.

Les chiens inscrits jusqu'au jeudi 26, sont répartis ainsi : 20 Français, 12 d'Anvers, 10 de Tournai. Les paris mutuels seront organisés.

Simple police. — *Audience du 26 décembre 1889.* — Une quarantaine d'affaires seulement et pas d'avocats : en moins de deux heures on avait fini.

A mentionner d'abord un fait qui s'est bien rarement présenté jusqu'ici : M. le juge de paix s'est déclaré incompétent dans deux affaires de rixes graves, entre autres le cas du sieur T..., qui a assommé sa femme à coups de tisonnier; la victime qui vient raconter sa lamentable histoire, paraît bien malheureuse. Le mari fait défaut.

L'affaire de vente à faux poids, dont nous avons déjà parlé, est revenue à cette audience : le vérificateur reconnaît lui-même qu'un même papier était placé dans les deux plateaux ; mais il cite un arrêté préfectoral, interdisant de laisser, dans les balances pendant l'intervalle des pesées, ni poids, *ni objets quelconques*. Le juge réplique qu'il est impossible de se conformer à cela, dans la pratique; qu'on ne peut peser ni jambon ni graisse, sans mettre de papier ; et qu'en ajoutant, du côté des poids, un morceau semblable à celui qui reçoit la marchandise, il n'y a pas tromperie sur la quantité. En conséquence, il renvoie le prévenu indemne.

La seconde affaire, renvoyée en police correctionnelle, concerne un sieur V..., sorte de petit gringalet, qui s'est jeté, sans provocation aucune, un soir vers minuit, sur un passant inoffensif, qu'il a à moitié assommé. Le juge trouve que les faits sont trop graves pour tomber sous l'application des articles 605 et 606 de la Loi Brumaire, an IV.

Les sieurs D... et L..., de Roncq, sont condamnés à 11 et 5 francs pour leur conduite plus que singulière, à l'égard d'un homme marié et de sa femme. Il a même été question de l'assassinat, resté impuni, de M. Delbecque de Roubaix. Il y aurait, paraît-il, parenté entre le plaignant et un individu qui a été un moment soupçonné du crime.

Voici un monsieur d'Halluin, portant lorgnon bleu, qui vient se plaindre avec une volubilité extraordinaire, d'avoir été l'objet de violences de la part de Mme H... Il affirme, le pauvre homme, qu'il a été *pris par le bras*. La dame H... est la belle-mère du déposant; c'est elle qui l'a pour ainsi dire élevé, ayant épousé en premières noces son père, devenu veuf alors qu'il était encore en bas-âge. Le monsieur, qui est maintenant marié, a été condamné tout récemment, en compagnie de sa femme, par le tribunal correctionnel, pour diffamation, envers la dame H..., qui, cette fois encore, est acquittée haut la main.

Encore une pénible affaire, entre mari et femme, jeunes tous deux, et ayant deux petits enfants. D..., qui a quitté son ménage, vient affirmer que sa femme boit, ce qui ne paraît guère probable. Il se vante de l'avoir battue. Le juge lui fait observer qu'il n'en a pas le droit : « Je suis maître chez moi, répond-il : je veux ravoir mes enfants, dit-il en s'en allant; et, lançant un regard furieux à sa femme qui tremble de tous ses membres : « *Plutôt que de te donner encore un sou, je passerais à l'étranger!* » Il est condamné à deux amendes de trois francs.

Deux jeunes gens, Lie... et Lib... poursuivis pour violences, ont une tenue déplorable à l'audience; les personnes appelées à déposer sont, suivant eux, de faux témoins; le juge arrive difficilement à les faire taire. Le premier est condamné à 11 francs, l'autre à 5 francs.

Par extraordinaire, il n'y a que deux affaires d'ivresse; l'une concerne Augustine Baisé, dont nous avons, en son *temps*, relaté le cas. *Elle a été trouvée, en plein midi*, étendue sur le trottoir et transportée au poste dans une voiture à bras... A sa sortie du violon, elle avouait, en souriant, *avoir bu un petit verre de trop*. Elle en est à son troisième mari et elle donnait à entendre *que si le malheur voulait*... Elle a été condamnée en juillet, à Lille, à 15 jours pour rebellion et 5 fr. pour ivresse. Le juge fait observer que pour qu'il y ait récidive, il faut que les condamnations soient prononcées dans l'année, par le même tribunal. Augustine, qui fait défaut, en est donc quitte pour 5 fr. et les frais.

LILLE

Le déplacement du Préfet du Nord

(*De l'Agence Havas*)

Paris, 26 décembre. — Le Conseil des ministres s'est réuni cette après-midi à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot. Tous les ministres étaient présents, excepté M. de Freycinet, encore indisposé.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les nominations de M. Delmas, conseiller d'Etat, comme conseiller maître à la Cour des Comptes, et de M. Saisset-Schneider, comme conseiller d'Etat, ont été approuvées en principe. Elles paraîtront prochainement à l'*Officiel*.

L'influenza à Lille. — Décidément Lille n'aura pas échappé à la maladie à la mode et l'on signale des cas assez fréquents d'influenza.

Depuis une quinzaine de jours environ plusieurs personnes avaient ressenti les atteintes de cette grippe d'un nouveau genre ; mais la maladie tend à revêtir maintenant un caractère épidémique.

A l'Institut industriel, trente-deux cas ont été constatés et les élèves de cet établissement ont été licenciés jusqu'au 5 janvier prochain. Ce licenciement coïncide d'ailleurs avec les vacances habituelles du jour de l'an.

La garnison n'a pas été préservée, et à Lille comme à Paris c'est surtout parmi les grandes agglomérations que l'influenza paraît exercer particulièrement ses ravages. C'est surtout parmi les hommes du 19e chasseurs à cheval que l'on signale le plus de cas.

Voici du reste les dispositions particulières qui ont été prises par l'autorité militaire : Les hommes ne devront être soumis qu'à un travail modéré. Les manœuvres et exercices seront réduites sinon en nombre du moins en durée. L'alimentation sera améliorée notamment par la distribution de boissons stimulantes, telles que le vin et le café.

Le nombre des malades n'est pas du reste très élevé, les soldats qui sont atteints gardent simplement la chambre.

Détail particulier : trois militaires du 1er de ligne, dont les deux fils de M. Brunet, adjoint, actuellement conditionnels d'un an, qui se trouvaient en permission dans notre ville, n'ont pu, mercredi soir, rejoindre leur corps, pour cause d'*influenza*.

Ajoutons que dans les divers corps de troupes du 1er corps d'armée, la maladie sévit également. Le 1er de ligne, à Cambrai, compte une centaine de malades, ainsi que les régiments d'artillerie stationnés à Douai.

A Lille, comme, du reste, à Paris et dans la plupart des grandes villes où sévit l'épidémie, les cas d'*influenza* sont beaucoup moins fréquents dans la population ouvrière que dans la classe bourgeoise. La maladie semble s'attaquer de préférence aux employés des diverses administrations. Ainsi, on dit que, jeudi matin, plusieurs employés de la Compagnie des tramways n'ont pu prendre leur service habituel, retenus chez eux par la maladie.

En revanche, dans les dispensaires et les hôpitaux civils, on n'a pas encore eu à traiter des cas de ce genre.

A l'hôpital militaire, il y a un certain nombre « d'influenzés », appartenant surtout au bataillon de forteresse.

La Société de Géographie tiendra son assemblée générale trimestrielle samedi soir. L'ordre du jour comprend, outre ses matières ordinaires, une communication de M. Tilmant sur une nouvelle mappemonde indiquant les heures de lever et de coucher du soleil aux deux solstices.

La Société des Sciences et Arts tient sa séance publique annuelle dimanche prochain, au Grand-Théâtre. Le banquet traditionnel aura lieu, le même soir, à l'hôtel Delannoy.

La partie du palmarès relative aux concours comprend les prix suivants :

Fondation Kuhlmann : M. Duhem, 1.000 fr. (travaux de physique); M. Schmeltz, 500 fr. (la Météorologie à Lille depuis le XVIIIe siècle).

Fondation Pingenon : M. Debièvre assainissement de la ville de Lille); M. le docteur Colas (le tabagisme).

Concours Wicar : MM. Quartinier père, médaille d'or (restauration de manuscrits); Eloward Bureau, médaille d'or (ciselure d'art); Babin, médaille d'argent (reliure de luxe); Fizaine, médaille d'argent (reliure économique).

Concours de la Société : MM. Houbron et Danniaux, *médailles d'or (Etudes antiques, poésie)*; Gaston Tiry, médaille d'or (peinture) ; F. Lecocq, médaille d'or (œuvres musicales) ; De Bruyn, médaille de vermeil (céramique d'art) ; Mathé, médaille d'argent (projet de monument à Faidherbe) ; Chamonin, médaille de bronze (notes sur l'histoire de Lille) ; Ribiollet, médaille de bronze (œuvres musicales).